

**17- tarification sociale de l'eau**

**Groupe communiste – Katell Favennec**

Madame le Maire, Chers collègues,

L'Assemblée générale de l'ONU a « reconnu » le 28 juillet 2010, dans une résolution, le droit à une eau potable salubre et propre comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme »

**L'accès à l'eau est un droit fondamental.**

Depuis 1977, dans les 5 majorités de Gauche, un ou une élu(e) Communiste est en charge de la gestion de l'eau. **Au sein de nos majorités, nous avons pu maintenir et renforcer la régie publique de l'eau ainsi qu'une harmonisation des tarifs à la baisse, à l'échelle de toute la communauté urbaine et la construction d'une nouvelle usine de l'Eau.** Nous pensions cependant que nous devions aller plus loin car c'est une réalité : de nombreuses familles ne peuvent pas assouvir leurs besoins élémentaires en Eau.

**Nous sommes donc fiers que ce dispositif soit mis en place. Nous démontrons ici que nous pouvons ensemble avec nos différences porter des politiques ambitieuses de Gauche.**

Cette disposition n'est pas anecdotique quand 7600 ménages sur le territoire de Nantes Métropole et 1000 sur notre ville seraient concernés.

Ce dispositif s'adressant aux ménages dont la charge d'eau, calculée à partir d'une consommation raisonnée de 30m<sup>3</sup>/an/personne et représentant plus de 3% des revenus du foyer permettra aux familles les plus modestes, des jeunes, des retraités, des précaires de satisfaire vraiment leurs besoins élémentaires en eau et non pas, comme on peut parfois l'entendre, que cette disposition pousserait à la surconsommation. Cette population déjà fragile n'a pas besoin d'être stigmatisée davantage.

**Soyons par ailleurs extrêmement vigilants à ne pas exclure des ménages. Les expériences récentes sur d'autres dispositifs nous invitent à la plus grande vigilance envers les Nantaises et les Nantais non allocataires CAF mais pouvant en bénéficier .**

Une communication importante doit être faite pour les inviter à faire les démarches avant le 30 Novembre de chaque année.

Certains maires, le plus souvent communistes ont été conduits à prendre des arrêtés anti-coupures d'eau. **Être privé d'eau constitue un drame touchant de trop nombreuses familles.** Nous pensons que nous devons être encore plus efficaces dans nos démarches de prévention avec les bailleurs, les services sociaux, les associations de locataires, le CCAS et le Département pour protéger nos concitoyens les plus fragiles.

Merci de votre attention.